SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2142 **3 septembre 2013**

SOMMAIRE

2 IH S.A. 102816
Acardemy 102813
Capital Impulse S.A. 102806
CDA Investment S.A. 102797
CEB Cesar S.à r.l. 102796
Celsius European Holdings S.à r.l. 102797
Cencom Group SA 102796
Centurian Investments S.à r.l. 102796
Cirrus Capital Partners S.à r.l. 102771
Cityhold Euro S.à r.l. 102772
Cityhold Participations S.à r.l. 102772
Cityhold Propco 4 S.à r.l. 102774
Cityhold Propco 5 S.à r.l. 102773
Cityhold Propco 6 S.à r.l. 102773
Cityhold Propco 7 S.à r.l. 102774
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A. 102806
Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A. 102811
Constellation Software Luxembourg 102803
Contact Management S.A., SPF 102797
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A. 102795
DB Apex Management Capital S.C.S. 102772
DB Apex Management Income S.C.S. 102773
DDO S.à r.l. 102806
Edison Capital Partners 102799
Eurasian Resources Group 102803
FedEx Luxembourg S. à r.l. 102792
Fenice SICAV - SIF SCA 102770
Fervalue S.à r.l. 102793
FFI Fund S.àr.l. 102798
Fine Arts S.A. 102793
FIRST LuxCo 1 102798
FK Holding 1 S.à r.l. 102792
Foncière Globale du Monsatere SICAV-FIS 102770
Four Points S.A. 102799
FU2I Holding S.à r.l. 102799
GER LOG 4 S.A. 102811
Ger Log 8 S.A. 102792
GHEFA Acquisition SCA 102780
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l. 102799
Global Energy Options Holding S.A. 102792
Green Luxembourg S.A. 102816
Grenache & Cie S.N.C. 102770
IBEF S.A. 102774
Ideale Immobilière S.à r.l. 102798
InPro II Licensing S.à r.l. 102775
International Sailing Boats Holdco S. à r.l. 102771
Invenergy Canada I S. à r.l. 102771
Kosmo Luxembourg Holdings S.A. 102775
Majac Gestion S.à r.l. 102776
Mediskin S.A. 102777
MGP Mahuta S.à r.l. 102776
MH Germany Property IV S.à r.l. 102776
Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l. 102775
OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l. 102815
Speedlingua S.A. 102794
SPE II Borealis S. à r.l. 102794
Start People S.A. 102795
St-Thomas Security S.A. 102793

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

—

Extract of minutes of the Ordinarygeneral meeting of the partners held in Luxembourg on 26 June 2013

Resolution

The Partners unanimously resolved to accept the resignation of Mr Martin G. Rudolph as B Management Committee Member.

Further to the resignation of Mr Martin G. Rudolph , the Partners decided unanimously to appoint in replacement Mr Alain Jemming, born on February 3,1966 in Luxembourg, with professional address 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg as B Management Committee Member.

Mr Alain JEMMING Is appointed as B Management Committee Member for an unlimited period.

Version française

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2013

Les Associés acceptent, à l'unanimité, la démission de Mr Martin G Rudolph en tant que Gérant B.

Suite à la démission de Mr Martin G Rudolph , les Associés décident, à l'unanimité, de nommer en remplacement Mr Alain Jemming, né à Luxembourg le 3 février 1966 et ayant comme adresse professionnelle, 50 avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg en tant que Gérant B.

Mr Alain Jemming est nommé Gérant B pour une durée indéterminée.

Pour le Copie conforme
Signatures
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013096918/25.

(130117756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Fenice SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.793.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013096873/12.

(130117704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Foncière Globale du Monsatere SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.694.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

DEPOT RECTIFICATIF

Déposé le: 25.09.2012

Numéro du dépôt: L120164946

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013096888/17.

(130118123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.684.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Canada I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096977/23.

(130117127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

—

EXTRAIT

En date du 27 juin 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 26 avril 2013.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 26 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013096976/15.

(130117137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Cirrus Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.692.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2013

1. M. Ritsaert TRAMPE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mme Kristel VRIJSEN, administrateur de sociétés, née à Heusden-Zolder (Belgique), le 8 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cirrus Capital Partners S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097615/16.

(130119476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.784.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme. Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097617/17.

(130118737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.171.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme. Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097616/17.

(130118742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

DB Apex Management Capital S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.001,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.046.

—

Retificatif du dépôt L130038740 du 06/03/2013

Mit Kaufvertrag vom 09. Januar 2013 hat der Gesellschafter der Gesellschaft, DB Apex (Luxembourg) S.à r.L, Inhaber von 1 Anteil, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 172.790, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, 1 Anteil an die Gesellschaft, DB Apex Finance Limited, eingetragen im Handelsregister von Malta unter der Nummer C 58319 mit Sitz in Portomaso Business Tower, 1-3, 10 th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta verkauft.

Die Anteile („parts de commandité") der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

DB Apex Management Limited . . . . . 5.000 Anteile («parts de commandité»)

DB Apex Finance Limited . . . . . 1 Anteil («part de commandité»)

Luxemburg, den 01. März 2013.

Unterschriften

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2013097717/20.

(130118746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cityhold Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.567.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme. Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097620/17.

(130118672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Cityhold Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 270.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.549.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme. Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097619/17.

(130118674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

DB Apex Management Income S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.001,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.052.

—

Retificatif du dépôt L130038741 du 06/03/2013

Mit Kaufvertrag vom 09. Januar 2013 hat der Gesellschafter der Gesellschaft, DB Apex (Luxembourg) S.à r.l., Inhaber von 1 Anteil, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 172.790, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, 1 Anteil an die Gesellschaft, DB Apex Finance Limited, eingetragen im Handelsregister von Malta unter der Nummer C 58319 mit Sitz in Portomaso Business Tower, 1-3, 10 th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta verkauft.

Die Anteile („parts de commandité") der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

DB Apex Management Limited . . . . . 5.000 Anteile («parts de commandité»)

DB Apex Finance Limited . . . . . 1 Anteil («part de commandité»)

Luxemburg, den 01. März 2013.

Unterschriften

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2013097718/20.

(130118745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cityhold Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.770.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.574.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme, Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097618/17.

(130118671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Cityhold Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.196.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 qu'a été acceptée:

- la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;
- la démission de Mme. Habiba Boughaba en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013097621/17.

(130118673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 14 juin 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale devant se tenir en 2014 pour statuer sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Giorgio DRAGHI, demeurant au 45, Via S. Eurosia di Jaca, I-43100 Parma, Italie, administrateur et président;
- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Mme Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- I.C. Dom-Com S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127, commissaire aux comptes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099027/20.

(130120156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

InPro II Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.145.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour InPro II Licensing S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099024/16.

(130120332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Kosmo Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.982.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2013.
Kosmo Luxembourg Holdings S.A.
M.P. Galliver
Manager

Référence de publication: 2013099085/14.

(130120651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.780,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.695.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 juillet 2013

En date du 22 juillet 2013, l'associé unique de la société a pris connaissance de la démission de Madame Stéphanie Cecere en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Madame Lindsay Germano, juriste, née le 25 février 1980 en Louisiane aux Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 12 Shining Lakes Place, The Woodlands, TX 77381, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Madame Johanna van Oort
- Madame Lindsay Germano

Gérant de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 23 juillet 2013.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013104407/24.

(130126145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

MH Germany Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.847.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 22 juillet 2013

L'Associé unique décide de mettre fin au mandat de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de mettre fin au mandat de T.C.G. Gestion S.A. en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Claudia Bottse, née le 10 octobre 1964, à Paramaribo, Suriname, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Caroline Kinyua, née le 22 février 1978 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 23 Juillet 2013.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013104388/29.

(130126426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.262.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérant

Référence de publication: 2013104384/11.

(130126497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Majac Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.212.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013104354/14.

(130126580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Mediskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 2, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 178.855.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Liliane PIRONNET, docteur en médecine, née le 6 octobre 1958 à Bressoux, demeurant à B-4920 Aywaille, 46, Rue Mathieu Carpentier;

2. "LOFT IMMO", une société anonyme avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, Rue Emile Mayrisch, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 174.396, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Dionisio SICOLI, né le 10 février 1959 à Sanmichele di Bari (Italie), demeurant professionnellement au 21, Rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MEDISKIN S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet un institut de beauté avec pédicure médicale, ainsi que l'achat et la vente de tous produits et accessoires de ces branches.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La société a un capital social émis de trente-et-un mille deux cents euros (31.200,- EUR), divisé en trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la Société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à cent mille euros (100.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, un président devra être élu parmi les administrateurs.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux (2) administrateurs sont physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une devra obligatoirement être celle de l'administrateur-délégué, et/ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou tout autre mandataire auquel un pouvoir spécial sera donné.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Le ou les mandats d'administrateurs pourront être rémunérés sous forme de tantièmes. La détermination du montant et des modalités de paiement des tantièmes sera réservée aux actionnaires délibérant en assemblée générale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les trois cent douze (312) actions représentant la totalité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

1. Mme Liliane PIRONNET, prénommée,	104
2. «LOFT IMMO S.A.», prénommée	208
Total:	312

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille deux cents euros (31.200.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000,-EUR).

Décisions des actionnaires:

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, a pris les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Dionisio SICOLI, restaurateur, né le 10 février 1959 à San Michele Di Bari (Italie) demeurant à 21 rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette;

- Madame Liliane Pironnet, prénommée, née le 6 octobre 1958 à Bressoux (Begique), demeurant à Rue Mathieu Carpentier, 46 B-4920 Aywaille;

- Madame Lysiane Munsch, infirmière, née le 4 mars 1956 à Dakar, demeurant à 15 rue porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme luxembourgeoise «FGA (Luxembourg) S.A.» ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53 Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.096.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Antoine Meyer L-2153 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration:

Ensuite se sont réunis les administrateurs de la Société qui ont pris l'unique décision suivante:

1. Est nommé administrateur-délégué de la Société:

Madame Lysiane Munsch, prénommée, née le 4 mars 1956 à Dakar, demeurant au 8 rue porte Neuve à L-2227 Luxembourg, laquelle pourra valablement engager la Société par sa signature dans les limites de la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. PIRONNET, D. SICOLI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/07/2013. Relation: LAC/2013/32346. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104372/183.

(130126107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

GHEFA Acquisition SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 178.965.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "Five Arrows Managers", a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register, under number B 143.757,

here represented by Ms Sara Lecomte, clerk, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) "Five Arrows Principal Investments FCPR", a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189,

here represented by Ms Sara Lecomte, clerk, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) "Five Arrows Principal Investments B FCPR", a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

here represented by Ms Sara Lecomte, clerk, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4) "Five Arrows Co-Investment FCPR", a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189. here represented by Ms Sara Lecomte, clerk, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between Five Arrows Managers, subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), the subscribers and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of GHEFA Acquisition SCA (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand one euros (EUR 31,001.-) represented by:

(i) one (1) Management Share (the Management Share), and

(ii) thirty one hundred (31,000) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share. All the Shares are in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the General Partner.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability.

9.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the General Partner or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The General Partner shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 May of each year at 4.00 p.m. If such

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

14.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon,

Five Arrows Managers, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Management Share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-).

Five Arrows Principal Investments FCPR, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty three thousand eight hundred seventy eight (23,878) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty three thousand eight hundred seventy eight euros (EUR 23,878.-).

Five Arrows Principal Investments B FCPR, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one thousand six hundred and ten (1,610.-) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one thousand six hundred and ten euros (EUR 1,610.-).

Five Arrows Co-Investment FCPR, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five thousand five hundred twelve (5,512.-) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to five thousand five hundred twelve euros (EUR 5,512.-).

The amount of thirty one thousand and one euro EUR 31,001.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr Marc-Olivier Laurent, born on March 4 th , 1952 in Metz, France, residing professionally at 23 bis Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr Emmanuel Roth, born on October 30, 1968 in Strasbourg, France, residing professionally at 23 bis Avenue de Messine, 75008 Paris, France; and

- Mr Javed Khan, born on May 3, 1968 in Mumbai, India, residing professionally at New Court, St Swithin's Lane, United Kingdom.

The registered office of the Company is set at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) «Five Arrows Managers

2)», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) «Five Arrows Principal Investments FCPR», un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189, ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) «Five Arrows Principal Investments B FCPR», un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189, ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé,

4) «Five Arrows Co-Investment FCPR», un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189, ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé entre Five Arrows Managers, souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de GHEFA Acquisition SCA (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) représenté par

(i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et

(ii) trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action. Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaitra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8 Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le 30 mai de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

Five Arrows Managers, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un euro (EUR 1,-). Five Arrows Principal Investments FCPR, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt trois mille huit cent soixante dix-huit (23.878,-) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à vingt trois mille huit cent soixante dix-huit euros (EUR 23.878,-).

Five Arrows Principal Investments B FCPR, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille six cent dix (1.610,-) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d' un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à mille six cent dix euros (EUR 1.610,-).

Five Arrows Co-Investment FCPR, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille cinq cent douze (5.512) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à cinq mille cinq cent douze euros (EUR 5.512,-).

Le montant de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes: Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- M. Marc-Olivier Laurent, né le 4 mars 1952 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- M. Emmanuel Roth, né le 30 octobre 1968 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France; et

- M. Javed Khan, né le 3 mai 1968 à Mumbai, India, ayant son adresse professionnelle à New Court, St Swithin's Lane, United Kingdom.

Le siège social de la Société est établi au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106916/627.

(130129347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.539.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FK HOLDING 1 S.à r.l.
Carlo JENTGEN
Secrétaire au Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013096884/12.

(130117915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

—

1. Suite à la démission, avec effet au 23 mai 2013, de son mandat d'administrateur B de Stephen Roos, avec adresse au 1362, S. Clarkson Street, 80210 Denver, Colorado, Etats-Unis, le Conseil d'Administration a coopté, par résolutions circulaires signées en date du 24 juin 2013 et avec effet au 23 mai 2013, Keith O'Donnell, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat d'administrateur B.

Le mandat de Keith O'Donnell, précité, viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Suite à la démission de son mandat d'administrateur B de Michelle Saxer, avec adresse au 1716, S. Ogden St, 80210 Denver, Colorado, Etats-Unis, le Conseil d'Administration a coopté, en date du 24 juin 2013 et avec effet au 23 mai 2013, Kevin Moody, avec adresse professionnelle au 251, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, au mandat d'administrateur B.

Le mandat de Kevin Moody, précité, viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096936/20.

(130117695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.179.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096930/9.

(130118072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

—

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 avril 2013.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013097803/13.

(130119062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.337.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 13 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Madame Luisella Moreschi aux fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Marc Bodelet, Juriste, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour FINE ARTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013097809/16.

(130118859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fervalue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.588.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juillet 2013

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Marco PESCAROLO de son mandat de gérant de la Société

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Roberto RINALDO, né le 8 mai 1972 à Moncalieri (Italie), résident à 178, rue des Romains, L-8041 Strassen (Luxembourg) comme Gérant de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la société sera formé par les administrateurs suivants:

- Monsieur Jorge de MORAGAS; gérant de la Société;

- Monsieur Fabrizio MINNECI; gérant de la Société;

- Monsieur Roberto RINALDO; gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097804/18.

(130118464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

St-Thomas Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.969.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06 mai 2013

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de Monsieur Massimo MAMBELLI (demeurant Via G Pucini 1, I – 40067 Rastignano), Monsieur Angelo DE BERNARDI (domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont), de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. (dont siège au 6B route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG) représentée par M. Nicolas LEONARD (domicilié professionnellement au 6B route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG) et de Monsieur Alexis DE BERNARDI (domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont) prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2013.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS dont siège à L – 1014 Luxembourg 400, route d'Esch est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013098404/20.

(130118622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Speedlingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 88.696.

—

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2013:

La démission de M. François Tissot en qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2013:

- M. Antoine Fatio, administrateur de société, demeurant à CH - 1293 Bellevue, 328b route de Lausanne, en qualité d'administrateur.

- M. Hans Goltz, administrateur de société, demeurant à CH-1197 Prangins, 2 chemin des Chaux, en qualité d'administrateur.

- M. Melchior de Murait, administrateur de société, demeurant à CH-1263 Crassier, Bois d'Ely, en qualité d'administrateur.

- M. Peter Clarence, avocat, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, 27 chemin de la Gabiule, en qualité d'administrateur et Président du conseil.

- M.Patrick Scherrer, économiste, demeurant à CH-1207 Genève, 17 rue François-Versonnex, en qualité d'administrateur.

- Luxfiducia S.à.r.L, avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098401/24.

(130118318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.905.

—

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Rensonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098400/30.

(130119426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

—

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société datée du 25 juin 2013 que:

- Monsieur Xavier Kieffer, né le 3 juin 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, domicilié au, 5 rue Jean Tasch, L-5695 Emerange, Grand-Duché de Luxembourg, a été révoqué de sa fonction d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 25 juin 2013,

- Monsieur Jacobus Wim Van Den Broek, né le 25 mai 1960 à Goes, Pays-Bas, domicilié au 39, Graaf Wichmanlaan, NL-1405 GZ Bussum, Pays-Bas, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017,

- Monsieur Beschier Jacob Noteboom, né le 04 juillet 1958 à Nieuwe Tonge, Pays-Bas, domicilié au 54A, Torenlaan, NL-1261 GE Blaricum, Pays-Bas, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017,

- Monsieur Herman Nijns, né le 08 septembre 1966 à Dienst, Belgique, domicilié au 3B, Kouterstraat, B-3350 Linter, Belgique, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 25 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2017.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société daté du 25 juin 2013 que:

- Monsieur Jean-Pierre Mullenders, né le 22 septembre 1954 à Anvers, Belgique, domicilié au 33, rue Firmin Dieudonne, B-6750 Baranzy, Belgique, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098407/25.

(130119040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 10 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandate de FPS Audit S.à r.l, de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013100440/29.

(130122089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cencom Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 139.732.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2011

Le 15 décembre 2011 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, avec effet immédiat de:

1. la révocation de 2 administrateurs à savoir: Monsieur René Pierre ZESTER & Monsieur Frank SIMON

2. la nomination de deux nouveaux administrateurs à savoir:

- OVERCLEAR DEVELOPMENT INC., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, Bank-Boston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130409

- VENEZOLA COMPANY S.A., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, BankBoston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130225

3. la révocation de la S.A. COMPAGNIE GENERALE FIDUCIAIRE sise à Esch-sur-Alzette comme Commissaire aux Comptes

4. la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes la société: Agenda ADVISORS Corp., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, BankBoston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130247

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013100412/22.

(130122194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Centurian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.965.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 juin 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CENTURIAN INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100413/20.

(130122060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CEB Cesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.852.

—

Par résolutions signées en date du 3 juillet 2013, l'associé unique a accepté la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100407/12.

(130122121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luca GALLINELLI, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric GARDEUR, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ et Luc HANSEN, administrateurs démissionnaires en date du 17 juillet 2013.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- FIN-CONTROLE S.A., Société anonyme, 12, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire en date du 17 juillet 2013.

Le siège social est transféré au 25, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100405/22.

(130121759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 Avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 10 Avril 2013 comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Pall OLAFSSON de son mandat de gérant et ce avec effet au 10 Avril 2013;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marino GUDMUNDSSON
- Monsieur Ramon van HEUSDEN
- Monsieur Godfrey ABEL

Luxembourg, le 18 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013100411/16.

(130122572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Contact Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.529.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le mercredi 17 juillet 2013 que les décisions suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un nouvel administrateur:

* Madame Anna Meunier de Meis, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4 ème étage, L-2449, Luxembourg, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et pour une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Jean-Claude Stroh.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013100438/16.

(130122260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FFI Fund S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.068.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096875/11.

(130117575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096879/10.

(130117548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ideale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 155.515.

—

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS, indépendant, né à Seia (Portugal) le 7 juin 1974, demeurant à L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans,

associé unique de la société "IDEALE IMMOBILIERE S.àr.l.", établie et ayant son siège à L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 6 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2302 du 27 octobre 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.515, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de Luxembourg à Kayl et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 1 er des statuts comme suit:

" **Art. 2. Alinéa 1 er .** Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl."

Deuxième résolution

Le comparant décide de fixer l'adresse de la société à L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DA COSTA SANTOS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28385.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096987/33.

(130117486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Four Points S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.052.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096892/10.

(130117818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

FU2I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.172.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013096894/10.

(130117164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66779 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096897/10.

(130117310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Edison Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.783.

—

In the year two thousand and thirteen, on the second of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Edison Capital Partners", with registered office at 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.783 and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, dated June 25 th , 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2100 of September 26 th , 2007 The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated January 16 th , 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 482 of March 5 th , 2009.

The meeting begins with Mrs Marie-Elodie FESSAGUET, private employee, with professional addres at 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Corinne PETIT, private employee, with same professional address.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fourteen thousand two hundred and fifty (14,250) shares representing the total issued share capital of the Company are duly represented

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The shareholders acknowledge that no convertible loans or bonds have been issued by the Company.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the provision of economic advice consisting in the provision of services and advice on micro-and macroeconomic matters as well as in business administration management and in all closely related or complementary services.

The company shall also have as its business purpose the provision to companies and to individuals of accounting and relocation related or complementary services.

The company may also provide to any of its subsidiaries, affiliated companies or parent companies, legal services and/or arrange for such services to be provided to any of its clients.

The company may also provide investment and corporate finance advice to Luxembourg or foreign companies subject to receiving all necessary authorizations as required by law, and/or arrange for the provision of such services and/or advice to any of its clients.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or in part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."; and

2. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First and sole resolution

The General Meeting acknowledges that the Company has not issued any convertible bonds or loans and decides to change its object clause, so that henceforth article 4 of the articles of incorporation will read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the provision of economic advice consisting in the provision of services and advice on micro-and macroeconomic matters as well as in business administration management and in all closely related or complementary services.

The company shall also have as its business purpose the provision to companies and to individuals of accounting and relocation related or complementary services.

The company may also provide to any of its subsidiaries, affiliated companies or parent companies, legal services and/or arrange for such services to be provided to any of its clients.

The company may also provide investment and corporate finance advice to Luxembourg or foreign companies subject to receiving all necessary authorizations as required by law, and/or arrange for the provision of such services and/or advice to any of its clients.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or in part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

Declaration and costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Edison Capital Partners», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 130.783 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2100 du 26 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 482 du 5 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée privée, demeurant professionnellement au 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Les actionnaires attestent que la Société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services en matière économique et dans ce cadre, la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également pour objet la fourniture de services de comptabilité et de relocalisation à des personnes morales ou physiques ainsi que tous services annexes ou complémentaires.

La société peut également fournir à ses filiales ou sociétés du même groupe, des services juridiques et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société pourra également fournir des services de conseil en investissement et en matière de financement d'entreprises à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères sous réserve d'obtention des autorisations et agréments requis par la loi, le cas échéant, et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a encore comme objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»; et

2. Divers

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée Générale décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services en matière économique et dans ce cadre, la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également pour objet la fourniture de services de comptabilité et de relocalisation à des personnes morales ou physiques ainsi que tous services annexes ou complémentaires.

La société peut également fournir à ses filiales ou sociétés du même groupe, des services juridiques et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société pourra également fournir des services de conseil en investissement et en matière de financement d'entreprises à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères sous réserve d'obtention des autorisations et agréments requis par la loi, le cas échéant, et/ou organiser la fourniture de tels services à ses clients.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a encore comme objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Déclaration et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-E. Fessaguet, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32290. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100482/186.

(130122577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 18 juin 2013 que M. Patokh Chodiev, associé de la Société a transféré onze mille six cent cinq (11.605) parts sociales de catégorie B à Eleanore Luxembourg II S.à r.l., une société ayant son siège social à au 179, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177684.

De plus, il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 20 juin 2013 que M. Beibut Atamkulov, né le 19 mai 1964 dans la région de Akmaty, ayant pour adresse 1 Baitursynov Street D-3, apt. 107, Astana, 01000, République du Kazakhstan, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 20 juin 2013, composé des personnes suivantes:

- M. Beibut Atamkulov, gérant de catégorie A;
- M. Bakyt Sultanov, gérant de catégorie A;
- M. Alexandre Machkevitch, gérant de catégorie B;
- M. Alijan Ibragimov; gérant de catégorie B;
- M. Patokh Chodiev, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100484/24.

(130122319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.027.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—

In the year two thousand and thirteen on the thirteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 May 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty thousand US dollars (USD 620,000.-) so as to raise it from its present amount of two million four hundred and seven thousand six hundred US dollars (USD 2,407,600.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and two million three hundred eighty-eight thousand six hundred (2,388,600) MRPS up to an amount of three million twenty-seven

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

thousand six hundred US dollars (USD 3,027,600.-) by the issue of six hundred twenty thousand (620,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, pre-named, represented as aforementioned, declares to subscribe for six hundred twenty thousand (620,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind of a claim held by Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch against the Company, in an amount of sixty-two million US dollars (USD 62,000,000.-) (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of sixty-two million US dollars (USD 62,000,000.-) will be allocated as follows:

- six hundred twenty thousand US dollars (USD 620,000) to the share capital account of the Company;

- sixty one million three hundred and eighteen thousand US dollars (USD 61,318,000) to the MRPS premium account of the Company; and

- sixty two thousand US dollars (USD 62,000) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at three million twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 3,027,600.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and three million eight thousand six hundred (3,008,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg.

Ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150.631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch Maître Martine Schaeffer, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 2. Mai 2013 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Philipp Metzschke, maître en droit, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch den für die Erschienene Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechshundertzwanzigtausend US Dollar (USD 620.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit zwei Millionen vierhundertsiebentausendsechshundert US Dollar (USD 2.407.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und zwei Millionen dreihundertachtundachtzigtausendsechshundert (2.388.600) MRPS auf drei Millionen siebenundzwanzigtausendsechshundert US Dollar (USD 3.027.600,-) durch die Ausgabe von sechzigtausend (620.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, hier vertreten wie vorerwähnt, sechshundertzwanzigtausend (620.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus einer Forderung der Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch gegenüber der Gesellschaft in einem Gesamtwert in Höhe von zweiundsechzig Millionen US Dollar (USD 62.000.000,-) (die "Einlage").

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von zweiundsechzig Millionen US Dollar (USD 62.000.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

(i) sechshundertzwanzigtausend US Dollar (USD 620.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;

(ii) einundsechzig Millionen dreihundertachtzehntausend US Dollar US Dollar (USD 61.318.000,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und

(iii) zweiundsechzigtausend US Dollar (USD 62.000,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichnenden Notar jeweils dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen siebenundzwanzigtausendsechshundert US Dollar (USD 3.027.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und drei Millionen achttausendsechshundert (3.008.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxemburg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 7.500,-.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. METZSCHKE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 16. Juli 2013.

Référence de publication: 2013099704/138.

(130121483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Capital Impulse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.328.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Capital Impulse S.A., ayant eu son siège social à 31, Grand-Rue, L-2012 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Me Thierry Kauffman

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099705/16.

(130121104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la Compagnie Financière pour la Gestion Collective en abrégé COFIGECO du 22 mai 2013.

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an:

Monsieur René Gicquel

Ch de Crevaz-Tzevaux 10

CH-1264 Saint -Cergue

Ont démissionnés de leur poste d'Administrateurs Délégués:

Monsieur Alex De Jésus, le 15 avril 2013;

Monsieur Jean-Jacques Pire, le 22 mai 2013 avec effet au 30 juin 2013.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013099703/17.

(130121361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DDO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.697.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt du mois de juin.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Diogo MARTELO PESTE DUARTE DE OLIVEIRA, dit Me Diogo Duarte de Oliveira, Avocat, né à Lisbonne (Portugal), le 2 février 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

La partie comparante comme indiquée ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est «DDO S.à r.l.» société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, modifiée dernièrement par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (la Loi sur la Profession d'Avocat), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil) ou le cas échéant, de son gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2. (vii) des présents.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exercice de la profession d'avocat, en conformité avec la Loi sur la Profession d'Avocat et les dispositions réglementaires et déontologiques applicables.

3.2. Dans la mesure où ces activités ne contreviennent pas à l'article 3.1. des présents Statuts, la Société peut contracter des emprunts, prêter des fonds, consentir des garanties et sûretés, et, de manière générale, effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'exercice de son activité ainsi qu'à la fructification de son patrimoine, en ce compris prendre des participations à titre d'investissement dans d'autres sociétés, et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2. (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales ne pourront être détenues par ou cédées qu'à une personne remplissant les conditions pour être associée dans une personne morale exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la Loi sur la Profession d'Avocat. A défaut, il sera procédé soit à la mise en liquidation de la Société, soit au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

6.3. Toute cession de parts sociales sera en outre soumise aux dispositions de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers ayant droit ou le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder immédiatement leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 6. La Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé seront suspendus d'office à dater du décès jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants doivent obligatoirement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présents.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société en cas de pluralité de gérants ou par la signature individuelle du gérant unique ou (ii) la signature individuelle d'un gérant (en cas de pluralité de gérants) mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique et dans la limite de ces pouvoirs.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le/les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procés-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) septembre et se termine le trente et un (31) août de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 août 2013.

Souscription - Libération

Monsieur Diogo DUARTE DE OLIVEIRA souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-)

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Diogo DUARTE DE OLIVEIRA, prénommé, né à Lisbonne, Portugal le 2 février 1979.

2. Le siège social la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. MARTELO PESTE DUARTE DE OLIVEIRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juillet 2013. Relation: LAC/2013/30318. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100463/237.

(130121732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096926/9.

(130118076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

—

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX JUILLET.

Par devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "COMPAGNIE MOBILIERE D'INVESTISSEMENTS GROUP S.A.", en abrégé "CO.MO.I. GROUP S.A.", ayant son siège social 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 73191,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 131 du 9 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 957 du 23 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco LAGONA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président se désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé, venant actuellement à échéance le 03 juillet 2014, à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.000.000,00 (douze millions d'euros) à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros);

2. Prolongation de l'autorisation accordée au conseil d'administration en vertu de la clause de capital autorisé, pour une nouvelle période de 5 ans.

3. Modification afférente des paragraphes 2 et 4 de l'article 5 des statuts, pour leurs donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.**

Paragraphe 2.

Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000.- (quinze millions d'euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Paragraphe 4

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 10 juillet 2018, à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'adminis-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé, venant actuellement à échéance le 03 juillet 2014, à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.000.000,00 (douze millions d'euros) à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) et le tout sur le vu du rapport du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prolonger l'autorisation accordée au conseil d'administration en vertu de la clause de capital autorisé, pour une nouvelle période de 5 ans, et ceci jusqu'au 10 juillet 2018 et le tout sur le vu du rapport du conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précédent, de modifier les paragraphes 2 et 4 de l'article 5 des statuts pour leurs donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.**

Paragraphe 2.

Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000.- (quinze millions d'euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Paragraphe 4

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 10 juillet 2018, à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Déclaration - Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.300.-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LAGONA, M. PATERNO CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2013. Relation: RED/2013/1186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013100435/92.

(130121744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Acardemy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 27.

R.C.S. Luxembourg F 9.630.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le six juin

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

Ont comparu:

- Monsieur Olivier PAIRON, responsable marketing, de nationalité française, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison 27

-Monsieur Rudy GERBOT, mécanicien, de nationalité française, demeurant à F-89100 Saint-Clément, 14, Rue Vauban

- Madame Elodie SAVOURAT, secrétaire, de nationalité française, demeurant à F-89100 Sens, 31 Boulevard de la Convention

ayant tous dès à présent la qualité de membres fondateurs,

ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Chapitre I er . - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination «Acardemy «ASBL

Art. 2. Elle a son siège à L-9780 Wincrange, Maison 27.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Objets

Art. 4. L'association a pour objet d'organiser des rallyes touristiques et des événementiels automobiles pour récolter des fonds afin d'organiser des événements, baptêmes de conduite et conférences automobiles sportives auprès de centres spécialisés pour les enfants malades et de reverser les fonds auprès de ces centres.

Art. 5. L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou confessionnel.

L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet social compatible avec le sien.

Chapitre III. - Membres - Admission - Démission - Cotisation

Art. 6. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

Art. 7. Toute personne peut devenir membre actif en versant une cotisation. Uniquement les membres actifs peuvent voter ou être élus dans le conseil d'administration. L'association peut accepter également des membres honoraires et associés.

Art. 8. Peuvent devenir membres toutes personnes s'intéressant à l'objet social défini sous l'article 4. Toute personne désireuse de devenir membre de l'association doit être parrainée par deux membres au moins, et adresser une demande d'admission au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé. Le futur membre accepté devra payer un droit d'entrée unique, non récupérable, dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- par décès,
- par démission notifiée par écrit,
- par le non-paiement de la cotisation après le délai de 3 mois et un rappel par écrit,

Art. 10. Les associés démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 11. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut être supérieure à 499.- Euros par an.

Chapitre IV. - Organes de l'association

Art. 12. Les organes de l'association sont:

a) l'assemblée générale,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b) le conseil d'administration,

Art. 13. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres actifs, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 14. La convocation se fait au moins 14 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 15. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 16. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des membres du conseil d'administration
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 17. L'assemblée générale peut valablement délibérer lorsque la majorité des membres effectifs est présente (quorum). Les décisions sont prises à la majorité simple des voix sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Tout membre peut se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite.

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 19. Le bureau de l'assemblée générale se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un membre. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président.

Les fonctions de secrétaire de l'assemblée sont assurées par le secrétaire du conseil d'administration ou en son absence par un membre.

Art. 20. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées sous la forme d'un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Les procès-verbaux sont regroupés sous la forme d'un registre de l'association conservé au siège social.

Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale et dans les trois mois suivant l'assemblée.

Art. 21. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au minimum et de 9 membres au maximum. Ils sont élus pour une durée indéterminée par l'assemblée générale.

Art. 22. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres de l'association.

Art. 23. Les membres du conseil d'administration choisissent parmi eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les postes sont cumulables.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président représente l'association en cas d'empêchement du président, le secrétaire est responsable pour les affaires administratives, le trésorier gère les comptes.

Art. 24. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre et chaque fois que les intérêts de l'association l'exige ou que la majorité des membres le demandent. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente (quorum). Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 25. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 26. Le président représente l'association dans les relations avec les tiers et il l'engage valablement à l'égard de ceux-ci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre V. - Budget - Comptes - Ressources

Art. 27. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 er janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

Art. 28. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- le bénéfice d'événementiels automobiles
- la vente de textiles et d'accessoires aux couleurs de l'association
- le sponsoring et le partenariat
- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur

VI.- Dissolution - Dispositions finales

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution, décidera de l'affectation des biens de l'association.

Les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 30. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pairon, Savourat, Gerbot, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 06 juin 2013. Relation: WIL/2013/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'association pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100290/134.

(130122512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 11 juillet 2013, que la Société a modifié avec effet au 11 juillet 2013 l'adresse de son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Par résolutions écrites en date du 9 juillet 2013 l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission des gérants listés ci-dessous avec effet au 11 juillet 2013:

- M. Szymon Dec;
- M. Hugo Neuman;
- M. Figen Eren;
- M. Martin David Graham;
- M. Justin Bickle; et
- M. Jabir Chakib.

Par résolutions écrites en date du 9 juillet 2013 l'associé unique l'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet au 11 juillet 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. David Richy, né le 23 juillet 1979 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- M. Patrick Mouterde, né le 20 septembre 1967 à Lyon (France) et résidant professionnellement au 232, me de Rivoli, F-75001 Paris; et

- Mme Gaëlle d'Engremont, née le 13 mars 1975 à Paris (France) et résidant professionnellement au 232, me de Rivoli, F-75001 Paris.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. David Richy;

- M. Patrick Mouterde; et

- Mme Gaëlle d'Engremont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013100262/35.

(130121475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

2 IH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.153.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Gérard MENUDIER, dirigeant de société, demeurant au 40, rue de l'Etraye, F - 88160 Ramonchamps, France, Président;

- Monsieur Bernard LEHMANN, gérant de société, demeurant au 2, rue Salzmann, F - 67000 Strasbourg, France.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100236/24.

(130121492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.633.

—

RECTIFICATIF

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 5 juillet 2013 sous le N° L130111474

Est nommé administrateur unique, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Madame Simona GROSSI, employée privée, née le 4 décembre 1977 à Treviglio, Italie, demeurant au 23, via Meda, I-20065 Inzago, en remplacement de Monsieur Luigi VALDEMARCA, démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096943/15.

(130117349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck